

OBJET : (023) CONVENTION DE PARTENARIAT – VIDE GRENIER DU BOULEVARD GAMBETTA

**L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE,
LE QUATRE AVRIL,**

Le Conseil Municipal de la Commune de SANNOIS, légalement convoqué le 22 mars 2024, s'est assemblé au lieu de ses séances, sous la présidence **de Monsieur Bernard JAMET**,

ETAIENT PRESENTS : Monsieur JAMET Maire,
M. WILLIOT, M. GORZA, Mme TROUZIÈRE EVEQUE,
M. FLAMENT, Mme ABDELOUHAB, M. PORTIER,
Mme CAMPAGNE, Mme BRULE,
Mme CAPBLANC
Adjoint
M. FABRE, Mme AUBIN,
Le nombre de conseillers en exercice est de 35 Mme FAUCONNIER, Mme RICARD,
Mme HELT, M. SAGBOHAN, M. PERRET,
M. BOISCO
Conseillers Délégués
Mme TOUMI, M. KERGOAT, M. ROZOT,
M. LEGUEIL, M. HEURFIN, M. FLEURIER, Mme CHRISTIN
et Mme JACQUET LEGER
Conseillers Municipaux,
formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

M. PURGAL	à	Mme ABDELOUHAB
M. BOULIGNAC	à	Mme CAMPAGNE
Mme QUEYRAT-MAUGIN	à	Mme TROUZIÈRE EVEQUE
M. GUEUDIN	à	M. JAMET
Mme ENGUERRAND	à	M. PORTIER
M. LAMARCHE	à	M. LEGUEIL

ABSENTS : M. PONCHEL, Mme SAIDI et M. ZAMBUJO

SECRETAIRE DE SEANCE :

Exécutoire en vertu de l'article L 2131-1 DU CGCT

A.R. du ... 08 avril 2024 ...

Identifiant unique de l'acte

N° 095-219505823 - 20240404 - DL2024 - 23

Publiée le ... 08 avril 2024 ...

LE CONSEIL MUNICIPAL,



Pour le Maire
Par délégation
Directrice Générale des Services

C. NOUAILLETAS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024/23 du 4 avril 2024

OBJET : (023) CONVENTION DE PARTENARIAT – VIDE GRENIER DU BOULEVARD GAMBETTA

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2121-29, L.2122-21,

Considérant que l'Association Lions Club de Sannois, Herblay, La Frette Rive de Seine organise « le vide grenier, du 5 au 105 boulevard Gambetta, rue des conches et rue du bas des conches » le dimanche 26 mai 2024 de 9h à 18h, en partenariat avec la ville,

Considérant que l'objet de cet événement servira au financement exclusif des œuvres humanitaires et caritatives locales,

Vu l'avis des IIIème et Ière Commissions,

Après en avoir délibéré,

Vote(s) pour : 32

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

DECIDE :

Article 1 : d'approuver la convention de partenariat entre l'association Lions Club de Sannois, Herblay, La Frette Rive de Seine organisateur et la ville de Sannois dans le cadre du vide grenier qui aura lieu le dimanche 26 mai 2024 de 9h à 18h, du 5 au 105 boulevard Gambetta, rue des conches et rue du bas des conches, telle qu'annexée.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention de partenariat.

Article 2 : de préciser que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

AINSI DELIBERE,

LE MAIRE

Bernard JAMET
Vice-Président
Communauté d'Agglomération Val Parisis



POUR EXTRAIT CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE

Séverine CAMPAGNE
Adjointe au maire
déléguée à la jeunesse, à la réussite citoyenne
et au périscolaire